



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Inclusion sociale des personnes handicapées

Question au Gouvernement n° 1984

### Texte de la question

#### INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Perrut.

**M. Bernard Perrut.** Monsieur le Premier ministre, madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, s'il est un sujet de société qui peut nous réunir, c'est bien la bataille à mener tous ensemble en faveur des personnes handicapées. Tel est le message que je veux partager à l'issue du congrès national de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, l'UNAPEI, à Lyon, auquel j'ai participé : 550 associations, 3 000 établissements et service médico-sociaux, plusieurs milliers d'hommes et de femmes engagés sont déterminés à accompagner chacun grâce à une solidarité nationale équitable sur tout le territoire, une solidarité qui permet de financer de nouveaux établissements et services de proximité, de scolariser plus d'enfants, de garantir l'accès au travail et à la santé, d'offrir partout un habitat adapté. (M. Jean Lassalle applaudit).

Je ne doute pas de votre volonté, mais j'ai entendu le regret du président de l'UNAPEI qui évoque « une politique du Gouvernement trop souvent déconnectée de nos réalités, des réalités de celles et ceux que nous accompagnons tous les jours ». L'UNAPEI déplore d'ailleurs « une vision simpliste et réductrice de l'inclusion, dénuée de propositions concrètes pour les personnes les plus vulnérables ».

Vous comprendrez notre inquiétude, sur ces bancs, si votre politique n'est pas acceptée et partagée. L'inclusion est un projet de société qui ne se décrète pas et qui implique de tenir compte des différences de chacun. Pouvez-vous nous rassurer, rassurer les familles, les professionnels, les personnes concernées qui ne partagent pas votre vision de l'inclusion ? Tous veulent la reconnaissance de la place de chacun, car chacun doit choisir sa voie et vivre sa vie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. Marc Fesneau, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je vous remercie de votre question.

Vous avez raison : la cause que vous défendez, que vous exposez devant nous cet après-midi, est partagée sur l'ensemble de ces bancs. Je vais essayer de vous apporter quelques réponses.

Tout d'abord, plusieurs mesures concrètes sont déjà appliquées pour simplifier et donner aux personnes handicapées toute leur place au sein de notre société : je pense au droit de vote, à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés. Néanmoins, vous avez eu raison de le rappeler, bien des choses restent à accomplir.

À ce titre, la transformation de l'offre ne pourra réussir sans un partenariat fort entre l'État, les départements et tous les acteurs de terrain. Je signale à ce propos que, il y a une quinzaine de jours, le Premier ministre a rencontré les représentants de l'ensemble des associations pour évoquer ces questions.

Un tel changement n'est motivé que par un seul objectif : répondre aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches en favorisant le développement d'une société de l'inclusion, comme vous l'avez dit.

L'attente des personnes handicapées est simple : elles veulent être des citoyens à part entière et vivre dignement tout en exerçant leurs droits. Pour cela, nous devons offrir un accompagnement à tous ceux qui en ont besoin, car laisser les gens sans solution serait aux antipodes de la société inclusive que nous voulons construire ensemble.

Les réponses proposées doivent être souples, modulaires, construites avec chacun – en somme, il faut du sur-mesure — et ajustées, quel que soit le lieu de vie choisi. Il ne s'agit pas d'opposer les modèles, mais de s'assurer que toute la gamme des solutions soit proposée aux personnes concernées.

**M. Aurélien Pradié.** Bla-bla !

**M. Marc Fesneau, ministre.** Les professionnels et les familles ont lancé des initiatives très concrètes en prenant parfois des risques et en identifiant des marges de manœuvre par rapport au cadre juridique, souvent trop contraignant. Nous cherchons précisément, aujourd'hui, à libérer ces énergies et à accompagner les professionnels dans l'évolution des pratiques et des nouveaux modèles.

Pour réaliser une telle ambition, nous avons la chance de disposer de moyens plus importants. L'offre actuelle s'élève à près de 495 000 places en établissements et en services, 158 000 places pour les enfants, 337 000 pour les adultes. Le budget, considérable, cofinancé par l'État et les départements, est quant à lui d'environ 17 milliards.

Les choses ont évolué depuis plusieurs années, mais il reste beaucoup de travail à faire. Je suis certain que, sur l'ensemble de ces bancs, nous pourrons œuvrer de façon constructive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1984

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** Relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** Relations avec le Parlement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 mai 2019](#)